



AVIS

Conformément à l'article 9.2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que

la SARL ARCTIC COLLING SYSTEMS a introduit une demande d'autorisation (N° du dossier : 3A/2021/3399/174) relative à l'exploitation d'un élévateur à fourches marque DOOSAN.

Le dossier de demande d'autorisation peut être consulté par le public intéressé à la maison communale à L-6834 Biwer, 6, Kiirchestrooss, du 27 août 2021 au 10 septembre 2021 inclus.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Marc GREIS
bourgmestre f.f.

Pierre BAYONNOVE
secrétaire communal